MRC Rivière-du-Nord

6212-03-120



# AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) DE SAINTE-SOPHIE

## PRÉSENTÉ À LA DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

rediscularión reculent de accumente despisación de concentral do electrón de defense que concentral de La macasación de la considerada despisación de la concentral de 2006 está de résistança despisación de despisación de concentral de despisación de de despisación de de despisación de desp

The Market Committee of the Committee of

There is a second of the secon

Québec DE

#### INTRODUCTION

La section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) oblige toute personne ou groupe à suivre la *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement* et à obtenir un certificat d'autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre la réalisation d'un projet visé par le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., c. Q-2, r. 9). Entrée en vigueur le 30 décembre 1980, cette procédure s'applique uniquement aux projets localisés dans la partie sud du Québec. D'autres procédures d'évaluation environnementale s'appliquent aux territoires ayant fait l'objet de conventions avec les Cris, les Inuits et les Naskapis.

Depuis l'entrée en vigueur, le 18 juin 1993, de la Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination de déchets (chap. 44), tout projet d'établissement ou d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire ou de dépôt de matériaux secs, au sens du Règlement sur les déchets solides, est aussi assujetti à la procédure prévue à la section IV.1 de la Loi sur la qualité sur l'environnement.

Le dépôt de l'avis de projet constitue la première étape de la procédure. Il s'agit d'un avis écrit par lequel l'initiateur informe le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de son intention d'entreprendre la réalisation d'un projet. Il permet aussi au Ministère de s'assurer que le projet est effectivement assujetti à la procédure et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire avis de projet sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être présenté d'une façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents à la bonne compréhension du projet et de ses impacts appréhendés. Ce formulaire et tout document annexé doivent être fournis en trente copies. Dès sa réception par le ministère, l'avis de projet est transmis à toute personne qui en fait la demande et, comme prévu à la procédure, l'avis de projet doit être mis à la disposition du public pour information et consultation publiques du dossier.

Dûment rempli par l'initiateur du projet ou le mandataire de son choix, l'avis de projet est ensuite retourné à l'adresse suivante :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs Direction des évaluations environnementales Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage 675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83 Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone: (418) 521-3933 Télécopieur: (418) 644-8222

Internet: www.menv.gouv.gc.ca

Par ailleurs, en vertu de l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale de mai 2004, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs transmettra une copie de l'avis de projet à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale afin qu'il soit déterminé si le projet est également assujetti à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Le cas échéant, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale coopérative et l'avis de projet sera inscrit au registre public prévu à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. L'initiateur de projet sera avisé par lettre si son projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative.



À l'usage du ministère du	Date de réception
Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Numéro de dossier
	inigrafia a sa da cara da la como de la como Como de la como de la c

### 1. Initiateur du projet

Nom:	Waste Management Inc	
Adresse :	2535, 1 <sup>ere</sup> Rue	
	Sainte-Sophie	
	Québec, J5J 2R7	
Téléphone :	(450) 431-2313 (800) 361-6093	(Sainte-Sophie) (Magog)
Télécopieur :	(450) 438-4342 (819) 847-3597	(Sainte-Sophie) (Magog)
Courriel :	dbrien@wm.com	tarin ir jamilia ka tarih ka karangan karangan karangan ka
Responsable du projet :	Daniel Brien, directeur ç	général des sites au Québec, WM inc.

#### 2. Consultant mandaté par l'initiateur du projet (s'il y a lieu)

Nom:	Tecsult inc.
Adresse :	85, rue Sainte-Catherine Ouest
	Québec, H2X 3P4
Téléphone :	(514) 287-8500 poste 8949
Télécopieur :	(514) 287-8643
Courriel :	pierre.legare@tecsult.com
Responsable du projet :	Pierre Légaré, M.ATDR

#### 3. Titre du projet

Agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) de Sainte-Sophie

#### 4. Objectifs et justification du projet

Le site d'enfouissement, situé dans la municipalité de Sainte-Sophie, est en opération depuis 1964. Waste Management Inc. y exploite présentement un lieu d'enfouissement technique sur le lot 1692 617 cadastre du Québec (anciennement connu comme étant le lot 10-41 partie du cadastre de Mirabel). Le site dessert sa région immédiate, soit la MRC Rivière-du-Nord et les Laurentides, mais également des territoires contigus et environnants tels que Lanaudière, Laval, Montréal et une partie de la Montérégie. On y reçoit des matières résiduelles d'origine résidentielle et également du secteur ICI, soit d'origine industrielle, commerciale et institutionnelle. Le site constitue une installation d'importance parmi les infrastructures de gestion des matières résiduelles du grand Montréal et des régions avoisinantes.

Waste Management souhaite poursuivre l'exploitation du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie par un agrandissement de l'aire d'exploitation. Rappelons que dans l'étude d'impact sur l'environnement déposée en 2003 pour le « Projet de développement du bioréacteur — Centre de valorisation environnementale des résidus (CVER) de Sainte-Sophie » (Tecsult, février 2003), le secteur visé pour l'enfouissement portait sur l'ensemble du lot 1 692 617. La superficie de l'aire d'exploitation alors étudiée était de 53,4 ha pour une capacité globale d'enfouissement de 11 156 950 m³. Cependant, le décret 1068-2004 a limité la capacité d'enfouissement autorisée à 5 400 000 m³, soit la moitié de ce qui avait été considéré dans l'étude d'impact de 2003. Or, au rythme d'enfouissement actuel, il est prévu que cette capacité sera atteinte en 2010.

Au cours des années 1990, la métropole a été marquée par la fermeture de sites d'importance, ce qui a eu pour effet d'augmenter considérablement les volumes de matières résiduelles acheminés vers les lieux d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie, Lachute, Lachenaie, Berthier et pour une fraction plus limitée, Saint-Nicéphore. Ceci a contribué de façon importante à la réduction de la durée de vie de ces sites en regard des capacités d'enfouissement autorisées pour chacun d'eux.

Les projections sur les quantités de matières résiduelles à éliminer pour la communauté métropolitaine de Montréal et ses régions limitrophes démontrent que, même en considérant que les objectifs de mise en valeur fixés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 sont atteints, la capacité d'élimination actuellement autorisée sur ces territoires sera largement dépassée par les besoins d'élimination et ce, dès janvier 2010.

Dans ce contexte, Waste Management désire donc poursuivre le développement de son lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie par un agrandissement de l'aire d'exploitation afin d'offrir une solution à long terme pour l'élimination sécuritaire des matières résiduelles de la région des Laurentides mais aussi de la clientèle pouvant provenir de Lanaudière, de l'Outaouais de même que de la grande région de Montréal et de la Montérégie.

#### 5. Localisation du projet

Mentionner l'emplacement ou les emplacements où le projet est susceptible de se réaliser et inscrire, si connus, les numéros cadastraux (en termes de lot, rang, canton et municipalités). Préciser la Municipalité Régionale de Comté. Ajouter en annexe une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet.

Le site d'enfouissement de Sainte-Sophie est situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Sophie dans la MRC Rivière-du-Nord, dans la région des Laurentides. Le site se situe à environ six kilomètres à l'est de Saint-Jérôme.

La localisation du projet d'agrandissement de l'aire d'exploitation du LET est montrée à la figure 1 de l'annexe 1.

La nouvelle aire d'exploitation sera située sur les terrains adjacents au secteur actuellement en exploitation, soit à l'ouest et au sud du secteur identifié « Zone 4 » du site d'enfouissement de Sainte-Sophie. Les terrains retenus pour l'aménagement du LET sont désignés par les lots 1 692 617 et 1 692 604 cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Deux-Montagnes.

#### 6. Propriété des terrains

Indiquer, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue. Fournir ces renseignements sur une carte si possible.

Waste Management est propriétaire des lots 1 692 617 et 1 692 604 dans la circonscription foncière de Deux-Montagnes où sera aménagé l'agrandissement de l'aire d'exploitation du LET. Ces lots sont montrés sur la figure1 de l'annexe 1.

#### 7. Description du projet et de ses variantes

Pour chacune des phases (aménagement, construction et exploitation), décrire les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, incluant les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.). Décrire sommairement les modalités d'exécution, les technologies utilisées, les équipements requis, les matières premières et matériaux utilisés, etc. Ajouter en annexe tous les documents permettant de mieux cemer les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

#### Description préliminaire du projet

Dans le cadre de ce projet d'agrandissement, il est prévu d'aménager une aire d'enfouissement d'une superficie totale d'environ 100 hectares ayant une capacité approximative d'environ 30 000 000 m³ de matières résiduelles. L'agrandissement se fera au sud et à l'ouest des aires exploitées actuellement. L'aménagement sera réalisé en phases successives d'une durée de vie de 2 à 3 ans chacune. Le tonnage annuel des matières résiduelles ainsi que la durée de vie totale seront établis selon les besoins des clients. Une évaluation et une analyse détaillée des besoins du marché et de la clientèle de WM seront faites dans le cadre de l'étude d'impact.

#### Principales caractéristiques techniques

La conception technique du LET sera basée sur les exigences prescrites dans le « Règlement sur l'élimination et l'incinération des matières résiduelles (Q-2,r.6.02)» (REIMR). L'aménagement comprendra donc :

- un système d'imperméabilisation à double niveau de protection déposé sur une natte bentonitique:
- un système de collecte, de refoulement et de traitement des eaux de lixiviation;
- un système actif de collecte, d'évacuation et de valorisation du biogaz;
- un système de drainage des eaux de ruissellement.
- un recouvrement final imperméable.

En ce concerne le biogaz généré au site de Sainte-Sophie, celui-ci est actuellement utilisé comme combustible par la compagnie Cascades pour la production de vapeur dans le cadre d'une entente entre WM et Cascades pour la valorisation du biogaz. Cette entente pourra être révisée pour la valorisation du biogaz qui sera généré par les différentes phases du projet d'agrandissement.

Le lixiviat sera principalement réinjecté dans le site et l'excédent sera capté, acheminé dans le bassin d'entreposage existant puis dirigé au système de traitement biologique existant avant d'être rejeté à l'environnement conformément au REIMR.

Selon les informations préliminaires disponibles il est anticipé qu'un mur de sol bentonite sera aménagé autour des cellules pour confiner les eaux souterraines. La profondeur d'excavation variera entre ± 5 à 12 m et la surélévation maximale ne dépassera pas ± 35 m par rapport au terrain naturel (élévation maximale ≈ 110 m par rapport au niveau de la mer).

#### Description des travaux d'aménagement

L'aménagement et la fermeture progressive des phases d'exploitation entraîneront la réalisation périodique des travaux suivants :

- excavation et terrassement:
- installation des géosynthétiques:
- installation des conduites de drainage, de collecte et de refoulement du lixiviat;
- installation des matériaux granulaires pour le drainage et la collecte du lixiviat, la collecte du biogaz et la protection des géomembranes;
- aménagement des chemins d'accès et de services;

#### Description des activités d'exploitation

L'aménagement et l'exploitation du LET de Sainte-Sophie se feront en suivant une séquence basée sur le taux d'enfouissement des matières résiduelles. L'aménagement du site sera réalisé en excavant quelque peu le terrain naturel, mais sera effectué essentiellement en surélévation. Le recouvrement final sera mis en place de façon progressive. Les élévations du profil final d'excavation seront basées sur les études géotechniques et hydrogéologiques à réaliser.

Une épaisseur suffisante d'argile sera conservée afin d'assurer la stabilité des ouvrages. Les phases seront aménagées progressivement en fonction du taux d'enfouissement des matières résiduelles et seront exploitées en sous-phases appelées cellules. Une berme de séparation d'une hauteur minimale de 500 mm délimitera ces cellules d'exploitation.

Des aménagements permanents tels que les fossés et les chemins périphériques, le mur de sol-bentonite, le système d'imperméabilisation, les systèmes de collecte et de gestion de lixiviat, le recouvrement final de même que le réseau de captage et de gestion des biogaz seront construits de façon progressive au fur et à mesure de l'exploitation des différentes phases.

#### Type de machinerie

La réalisation des travaux d'aménagement et d'exploitation nécessitera de la machinerie conventionnelle d'excavation et de terrassement tels que pelle hydraulique, bouteur, chargeurs, camions, similaire à celle présentement utilisée.

#### 8. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet

Pour l'emplacement envisagé, décrire brièvement les milieux naturel et humain tels qu'ils se présentent avant la réalisation du projet, ainsi que les principales contraintes prévisibles (zonage, espace disponible, milieux sensibles, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, préoccupations majeures de la population, etc.).

#### Zonage:

#### Zonage agricole

Le zonage actuel du lot 1 692 604 est agricole, de sorte qu'une demande d'utilisation à des fins non agricole sera déposée à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ).

Pour ce qui est du lot 1 692 617, le 3 octobre 2003, la CPTAQ autorisait l'utilisation non agricole dudit lot d'une superficie de 65 ha pour exploiter un site d'enfouissement et ce, pour une période de 10 ans à compter de la date de la mise en application de la décision, laquelle a pris effet le 1<sup>er</sup> mai 2003 lors de la signature du protocole d'entente entre la MRC de la Rivière-du-Nord et Intersan, (Waste Management.)

#### Schéma d'aménagement de la MRC de la Rivière-du-Nord

L'élimination et l'entreposage des matières résiduelles sont déjà permis sur le lot 1 692 617 en vertu du règlement N° 135-03 en vigueur depuis le 31 mars 2003 autorisant la modification du schéma d'aménagement de la MRC de la Rivière-du-Nord. Un projet de révision et/ou de modification dudit schéma d'aménagement est présentement à l'étude visant à modifier le périmètre afin de permettre l'élimination et l'entreposage des matières résiduelles sur le lot 1 692 604.

#### Municipalité de Sainte-Sophie

Pour ce qui est du plan de zonage de la municipalité de Sainte-Sophie, celui-ci devra être modifié pour se conformer au schéma d'aménagement régional révisé.

#### Utilisation actuelle:

Les terrains sur lesquels sera aménagé l'agrandissement du LET sont vacants. Ceux situés dans la partie nord-est du lot 1 692 604 sont principalement en friche avec de faibles bandes arbustives le long des anciennes limites de lots alors que ceux situés dans la partie sud sont, quant à eux, majoritairement boisés.

#### Milieux sensibles :

Selon les données disponibles, aucun milieu sensible n'a actuellement été identifié sur le site et à proximité sur le plan biophysique sauf quelques espèces végétales pour lesquelles il faudra porter une attention particulière.

Une sensibilité sociale du milieu humain est observée, la résistance sociale pouvant constituer une contrainte à la réalisation du projet.

#### Usages à proximité :

- a) La portion nord du site est bordée par la 1<sup>ère</sup> Rue puis, de l'autre côté de cette dernière, les terrains y sont majoritairement boisés et/ou en friche ou utilisés à des fins agricoles.
- b) Au nord-ouest, une importante carrière occupe l'espace.
- A l'est, se trouve le LET actuel désigné par la zone 4, qui devrait être en exploitation jusqu'en janvier 2010
- d) Les terrains situés au sud du site sont boisés.
- e) À l'ouest, les terrains sont majoritairement boisés. Il y a également quelques terres en friche ou utilisées à des fins agricoles.

#### Topographie:

La topographie actuelle du site est généralement plane et présente de faible pente.

#### Géologie et hydrogéologie sommaires :

Sur les terrains adjacents à l'est du site (lot 1 692 604), les sols sont constitués, de façon générale, d'un horizon de sable fin avec des traces de silt reposant sur un dépôt d'argile silteuse avec des traces de sable puis sur le socle rocheux. Le niveau de l'eau souterraine se situe à une profondeur variant entre 0,6 et 2,9 mètres sous la surface du terrain. Le dépôt d'argile a une épaisseur variable, soit de 0 m au nord-ouest à un peu plus de 13 m dans le coin est de l'agrandissement projeté. De façon générale, l'épaisseur de la couche d'argile

augmente du nord vers le sud. Quelques secteurs où l'épaisseur d'argile est inférieure à 3 m se situent principalement au nord-ouest du site et au sud-est de la zone de l'agrandissement projeté.

#### Hydrographie:

La présence de fossés de drainage sur le site est à signaler. Le drainage des eaux de surface se fait via le ruisseau aux Castors à proximité du site.

#### Bâtiments:

Quelques bâtiments se trouvent sur le site; il s'agit des ateliers et bureaux de Waste Management. Sur les rues voisines se trouvent quelques résidences isolées, dont les plus rapprochées sont sur le rang sainte-Marquerite.

#### Préoccupations maieures :

Selon le rapport du Bureau des Audiences publiques (BAPE) émis dans le cadre du précédent projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Sainte-Sophie en 2003, les préoccupations majeures de la population portaient sur les niveaux sonores (transport des matières résiduelles) et la circulation des camions. La population est également soucieuse de la qualité des eaux souterraines et de surface dans le secteur avoisinant le site d'enfouissement de Sainte-Sophie. De plus la présence des goélands a suscité des inquiétudes tant du coté des agriculteurs que des villégiateurs des environs.

Dans le cadre de ce projet d'agrandissement, des questions relatives à la justification du projet (provenance des matières résiduelles, objectifs de valorisation et de recyclage) et à l'augmentation potentielle du niveau des nuisances (odeurs, circulation) sont susceptibles d'être soulevées.

#### 9. Principaux impacts appréhendés

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation du projet, décrire sommairement les principaux impacts (milieux biophysique et humain) susceptibles d'être causés par la réalisation du projet.

Les principales répercussions anticipées lors de l'aménagement et la construction périodique des cellules d'enfouissement techniques résultent de l'utilisation de machinerie lourde et de camions (émissions de poussières et de gaz d'échappement, bruit, circulation).

Les principales sources de répercussions anticipées associées à l'exploitation du L.E.T. sont les émissions de biogaz et la production de lixiviat. La conception du site selon les prescriptions du REIMR en ce qui concerne la collecte et la gestion du biogaz ainsi que le captage et le traitement du lixiviat permet de limiter de façon importante ces répercussions sur l'environnement. L'exploitation du L.E.T. est également susceptible de générer des nuisances associées aux odeurs et à la présence de goélands. Une gestion adéquate du système de collecte du biogaz (mise en place des puits de captage) et la gestion des opérations quotidiennes du site contribuent à réduire ces nuisances.

Les répercussions potentielles anticipées suite à la fermeture sont associées au risque d'émissions de biogaz à l'atmosphère et à la possibilité de résurgence du lixiviat (potentiel de contamination des eaux de surface et des eaux souterraines). Un programme d'entretien et de suivi environnemental post-fermeture est prévu afin de limiter ses répercussions.

Sur le plan humain et social, les impacts potentiels du projet d'agrandissement du L.E.T. pourront susciter des inquiétudes (risques à la santé, diminution de la qualité de vie, etc.) et des stress auprès des résidents des environs (impacts psychosociaux). Le projet aura toutefois des retombées positives notamment sur l'économie de la région par le biais de l'achat de biens et services. La production d'énergie par la valorisation du biogaz à l'usine Cascades constitue déjà un attrait pour le développement économique dans la région. D'autres usages pour l'utilisation du biogaz seront analysés. De plus, un programme de mesures sociales sera proposé pour contribuer à la vie communautaire et aux initiatives environnementales.

#### 10. Calendrier de réalisation du projet

Indiquer le calendrier selon les différentes phases de réalisation du projet et en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

Le calendrier du projet a été établi avec l'objectif de débuter les activités d'enfouissement au début de 2010, soit au moment où, selon les prévisions actuelles, l'aire actuellement en exploitation sera remplie à capacité. L'étude de conception technique ainsi que les études environnementales vont débuter au printemps 2007. Les principales étapes de réalisation du projet sont les suivantes :

Études techniques et environnementales :

Date prévue d'émission du décret :

Plans et devis:

Certificat d'autorisation :

Construction (1):

Début des opérations :

Printemps- automne 2007

**Avril 2009** 

Avril à juillet 2009

Juillet 2009

Juillet à Décembre 2009

Janvier 2010

#### 11. Phases ultérieures et projets connexes

Mentionner, s'il y a lieu, les phases ultérieures du projet et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Outre la mise en place du programme de surveillance environnementale (eaux souterraines, eaux de surface et biogaz) et le suivi post-fermeture après l'achèvement des travaux de fermeture, en conformité avec les exigences réglementaires applicables, Waste Management n'envisage pas de phase ultérieure.

ana madangang managanan mada sandantah sin sentagan man bijan-engigi men. 7 Kulouta bahasahang 9 7

La première phase d'aménagement comprend la construction des premières cellules d'enfouissement de même que les ouvrages connexes chemins, fossés, etc.

#### 12. Modalités de consultation du public

Mentionner, s'il y a lieu, les diverses formes de consultation publique prévues au cours de l'élaboration de l'étude d'impact.

Dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'impact, le promoteur mettra en place un processus d'insertion sociale du projet afin de tenir compte des principales préoccupations de la population environnante. L'information sur le projet et ses impacts, de même que la consultation des intervenants et les échanges avec les organismes de la communauté font partie du processus social.

Dans le cadre de la première phase du projet d'agrandissement, un Comité de vigilance a été mis en place. Celui-ci a permis au promoteur d'établir des liens avec la communauté locale et de mieux saisir les enjeux sociaux. Des démarches seront entreprises en vue d'identifier les enjeux associés au nouveau projet d'agrandissement afin de mieux orienter certains paramètres du projet.

Le promoteur prévoit associer le Comité de vigilance au processus de pré-consultation. Le Comité de vigilance sera appelé à jouer un rôle prépondérant. Le Comité de vigilance sera avisé et consulté à toutes les étapes de cheminement du projet. Des ateliers de pré-consultation seront tenus dans le cadre des activités du Comité de vigilance. D'autres intervenants du milieu pourront également être invités à participer à ces ateliers. L'objectif des ces ateliers sera d'identifier les préoccupations du milieu afin de s'assurer qu'elles seront considérées dans la conception et l'évaluation du projet.

Le promoteur entend joindre les conclusions de la démarche pré-consultation dans les documents qui constitueront l'étude d'impact. Les aspects sociaux du projet y seront documentés, de même que les mesures et les interventions axées sur l'acceptabilité sociale du projet.

Au cours des différentes étapes de la conception et de l'évaluation du projet, plusieurs activités de communication sont prévues afin d'informer les élus, les citoyens concernés et la population. Des activités d'échanges sont également prévues afin d'établir des collaborations avec divers organismes et intervenants directement concernés par le projet.

- · conférences de presse;
- · ligne téléphonique d'information à l'intention du grand public;
- bulletins d'information:
- visites organisées du lieu d'enfouissement à l'intention des groupes et du grand public;
- site Internet pour favoriser la diffusion de l'information;
- · rencontres avec des organismes environnementaux et communautaires;
- assemblées d'information.

#### 13. Remarques

Inscrire tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet et au besoin, annexer des pages supplémentaires.

WM désire poursuivre ses activités d'élimination des matières résiduelles au lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie en favorisant l'application des plus récentes technologies de pointe pour la protection de l'environnement et conformément aux exigences du REIMR du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Cet agrandissement permettra d'offrir une solution à long terme pour l'élimination des matières résiduelles de la région des Laurentides et des régions avoisinantes.

WM entend poursuivre le développement du site de Sainte-Sophie en consultation et en collaboration avec la communauté tel qu'amorcé lors du projet d'agrandissement précédent. Cette démarche s'inscrit dans la priorité que WM met dans sa responsabilité sociale qui se traduit par des efforts particuliers qui sont entrepris afin d'assurer une cohabitation harmonieuse et fructueuse de ses sites avec le voisinage.

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé le Mavril 2007 par

Proceduration of the control of the

and harantari da aris mengalikin sa menten si sadig periograf sake 💎

าราสัสเตอร์ทางการใช้เพื่อใช้การเลย เกล้อย์ กระการเลย เกลยเลย

Figure de localisation du projet d'agrandissement de l'aire d'exploitation du LET de Sainte-Sophie

